

Les archevêques de Vienne devenaient donc et devinrent peu à peu une puissance considérable, au point que les rois et empereurs, dans nombre de circonstances, eurent à compter avec eux. Progressivement, l'archevêque et son chapitre exercèrent la principale autorité dans la ville de Vienne. Je dis principale, car ils avaient pourtant à côté d'eux une autre autorité administrative, représentée par les comtes de Vienne. Ces comtes de Vienne, primitivement (vers 600), n'avaient été que des gouverneurs que le roi envoyait dans les villes, dans les provinces, pour rendre la justice, pour commander les troupes, etc. Ils étaient révocables, et d'après Charvet, ce ne fut que sous la seconde race de nos rois qu'ils commencèrent à devenir héréditaires : d'où la puissance qu'ils acquirent à leur tour, au point que souvent, ils inquiétaient, dans l'exercice de leur autorité et l'administration de leur domaine, les archevêques de Vienne, car, ces derniers, pour veiller à la garde de leurs biens, étaient obligés d'y entretenir des troupes.

Le duc Bozon, beau-frère de l'empereur Charles-le-Chauve, à la sollicitation d'Hermengarde, sa femme, avait entrepris de se rendre souverain de la ville de Vienne dont il avait alors le gouvernement. Secondé dans ses projets par Otram, archevêque de Vienne, celui-ci convoqua à Mantaille (ville du Dauphiné aujourd'hui disparue ou inconnue) une assemblée à laquelle on donna le nom de concile, et où Bozon fut élevé à la royauté (879). Ce royaume renfermait alors la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Bresse et une partie du comté de Bourgogne. C'est ainsi que par suite de cet événement, plusieurs provinces se trouvèrent pour longtemps séparées du royaume de France et formèrent un état particulier. Car